

## CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES

### Classes du Lycée Général : 2<sup>nde</sup> - 1<sup>ère</sup> et Tle

Scolarité	1045 €
Cotisation A.P.E.L (1)	21 € (par famille)

**Total : 1066 €**

### Classes Littéraires Supérieures : Hypokhâgne-Khâgne

Scolarité	1 890 €
Cotisation A.P.E.L (1)	21 € (par famille)

**Total : 1911 €**

### Restauration:

- **1<sup>ère</sup> Formule** (les repas non pris ne sont pas remboursés sauf avec justificatif médical)  
Forfait annuel mis sur la facture :
  - 4 repas par semaine : 828 €
  - 5 repas par semaine : 1 040 €
- **2<sup>ème</sup> Formule (en pré-paiement)** : - Droit d'accès 32 € + 100 € d'acompte
- **Repas occasionnel externe** : 6,95 €

---

- Bureau Des Elèves du Lycée (4)	<b>10 €</b>
- Frais d'inscription et de réinscription (par enfant)	<b>35 €</b>
- Dépôt de garantie * à verser lors de l'inscription	<b>95 €</b>
- Caution prêt livres * facturée aux nouveaux élèves	<b>62 €</b>
* (remboursée au départ définitif de l'élève)	

### FRAIS FACULTATIFS

Caisse de Solidarité (3) (ou versement libre)	20 €
Assurance Individuelle Accident (2)	7 € 30

### **Réductions accordées :**

- 2 enfants : -10% sur les frais de scolarité du 2<sup>ème</sup> enfant
- 3 enfants : -20% sur les frais de scolarité du 3<sup>ème</sup> enfant
- 4 enfants et + : -30% sur les frais de scolarité du 4<sup>ème</sup> enfant...

(1) L'Association des Parents d'Elèves représente les parents dans les instances de l'établissement.

(2) L'assurance scolaire est obligatoire. Si votre assurance personnelle inclut l'assurance scolaire, nous remettre l'attestation de votre assureur.

(3) La Caisse de Solidarité prend en charge ponctuellement et partiellement les frais de scolarité des familles en difficulté financière, après étude des dossiers par la commission de la C. de Solidarité.

(4) Foyer : les fonds sont collectés par l'Institution et gérés par le Bureau Des Elèves